

PROGRAMME COMMUN DE PLAIDOYER

Une stratégie ambitieuse visant à promouvoir le changement politique et la responsabilisation nationale, en influençant l'action infranationale, nationale, régionale et internationale en faveur de la santé et des droits de tous en matière de sexualité et de reproduction



A close-up portrait of a young Black woman with her hair in braids, some of which are adorned with wooden beads. She is wearing a bright green top with a black collar and is smiling warmly at the camera. The background is a soft, out-of-focus green.

QUI SOMMES-NOUS

La Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF) est une organisation mondiale prestataire de services et un défenseur de premier ordre de la santé et des droits de tous en matière de sexualité et de reproduction. Nous sommes un mouvement mondial constitué d'organisations nationales qui œuvrent pour et avec les communautés et les individus.

L'IPPF œuvre pour parvenir à un monde où les femmes, les hommes et les jeunes de partout sont maîtres de leur corps, et par conséquent de leur destin. Un monde où ils sont libres de choisir d'être parents ou non, libres de décider combien d'enfants ils veulent avoir et à quel moment, libres de mener une vie sexuelle saine, sans crainte de grossesses non prévues et d'infections sexuellement transmissibles, y compris au VIH. Un monde dans lequel le sexe et la sexualité ne sont plus une source d'inégalité ou de stigmatisation. Nous n'allons pas renoncer à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de préserver ces choix et ces droits importants pour les générations actuelles et futures.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4	SECTION 3 : NOS STRATÉGIES POUR LE CHANGEMENT	19
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5	Mobilisation sociale	20
SECTION 1 : CONTEXTE	6	Contrecarrer les mouvements d'opposition	21
A. Contexte	7	Plaidoyer direct	22
B. Raison d'être	7	Apprentissage et données empiriques	22
C. Vue d'ensemble	8	Partenariats stratégiques	23
D. Principes et connexions internes	8	Renforcement institutionnel	23
Programme commun de plaidoyer de l'IPPF	9	ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE	24
SECTION 2 : NOS PRIORITÉS	13	RÉFÉRENCES	26
A. Les gouvernements garantissent l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, notamment pour les populations mal desservies	14	Abréviations	27
B. Les gouvernements libéralisent les lois et les politiques relatives à l'avortement et éliminent les obstacles à leur mise en œuvre	15	Photographie	27
C. L'éducation sexuelle intégrée figure dans les politiques éducatives, les programmes et les programmes scolaires	16		
D. Les gouvernements adoptent des lois, des politiques, des réglementations et des protocoles visant à prévenir, combattre et prendre en charge les violences sexuelles et sexistes	16		
E. La santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction et l'égalité des genres sont pris en compte dans l'architecture politique à l'échelle infranationale, nationale, régionale et mondiale, et les actions en faveur de la SDSR et de l'égalité des genres font l'objet d'un financement	17		

AVANT-PROPOS

Aujourd'hui, un trop grand nombre de personnes n'exercent toujours pas leurs droits sexuels et reproductifs.

Les pays n'ont pas tenu leurs promesses envers les femmes, les filles et les jeunes, dont la vie demeure, par conséquent, inchangée.

Les progrès sont beaucoup trop lents. Nous devons redoubler nos efforts pour réduire le nombre considérable de décès dus à des causes évitables liées à la grossesse, l'accouchement et l'avortement non sécurisé. Nous devons également améliorer l'accès aux moyens de contraception modernes, aux techniques d'auto-dépistage et d'auto-administration des médicaments, à la prophylaxie pré-exposition et post-exposition au VIH, aux vaccins contre le papillomavirus humain, ainsi qu'au traitement contre les infections sexuellement transmissibles guérissables.

Le moment est venu de prendre position et de se faire entendre. Ces chiffres sont la rançon de sociétés patriarcales et injustes dans lesquelles l'opinion des femmes n'est toujours pas reconnue au même titre que celle des hommes, ce qui restreint leur accès au pouvoir et à la prise de décisions de par le monde.

Loin de se laisser abattre par de nombreux revers politiques récents, les femmes et les filles ont continué à faire entendre leur voix et ont poursuivi leur combat pour le droit à l'égalité et à la justice sociale.

Le Programme commun de plaidoyer est la première stratégie de plaidoyer élaborée par la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF). Il s'inspire de la vision d'un monde plus égalitaire et plus juste, dans lequel les inégalités de genre appartiennent au passé, les sociétés et les communautés célèbrent, respectent et choisissent la vie qu'elles veulent pour elles-mêmes et pour leur famille.

Cette année marque le 25^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire, un événement historique au cours duquel 179 gouvernements ont approuvé le Programme d'action mondial de la CIPD, dans lequel ils reconnaissent la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction (SDSR) comme des droits humains.

Vingt-cinq ans plus tard, l'IPPF renouvelle son engagement à mener à bien ce programme inachevé. Notre Programme commun de plaidoyer porte essentiellement sur : i) l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive ; ii) la libéralisation des lois et des politiques relatives à l'avortement, et l'élimination des obstacles entravant leur mise en œuvre ; iii) l'introduction d'une éducation sexuelle intégrée dans les programmes scolaires nationaux ; iv) l'élimination des violences sexuelles et sexistes ; et v) l'intégration de la SDSR et de l'égalité des genres dans l'architecture politique de tous les pays.

L'IPPF étant présente dans 170 pays, il est de notre responsabilité de rapprocher les acteurs infranationaux, nationaux, régionaux et mondiaux, afin que ces engagements internationaux ambitieux deviennent une réalité pour chaque femme, chaque fille et chaque jeune.

En tant que premier prestataire de services de SDSR, je suis convaincu que l'IPPF doit prendre une part encore plus active au plaidoyer en faveur de la SDSR. L'objectif de ce Programme commun de plaidoyer est de susciter un changement à l'échelle nationale et de s'assurer que les gouvernements honorent leurs engagements.

Cette mission est urgente et nous devons l'accomplir dès maintenant.

Alvaro Bermejo
Directeur général
Fédération Internationale pour la Planification Familiale



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La **Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF)** agit en première ligne afin que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction (SDSR) deviennent une réalité pour tous. En tant que prestataire mondial de services de santé sexuelle et reproductive (SSR) de qualité et défenseur de premier ordre, l'IPPF soutient l'égalité des genres et veille à ce que les femmes, les filles et les jeunes puissent exercer leurs droits et être maîtres de leur corps, de leur vie et de leur avenir.

De nombreux obstacles persistent, avec des répercussions dramatiques sur la santé : 214 millions de femmes voulant éviter une grossesse n'ont pas accès aux contraceptifs modernes ; 25 millions de femmes ont recours à un avortement non sécurisé chaque année ; et une femme sur trois subit des violences sexuelles au moins une fois dans sa vie¹. Les mouvements d'opposition conservateurs, mieux organisés et soutenus par des dirigeants politiques populistes et des lois régressives, représentent une menace grandissante pour la SDSR et l'égalité des genres.

Les gouvernements du monde entier ont signé de nombreux engagements politiques internationaux dans lesquels il est clairement mentionné que chaque personne doit avoir accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction. Pourtant, ces ambitions sont encore loin de faire l'objet d'une action urgente.

Face à ces difficultés persistantes, les mouvements sociaux et les organisations locales de femmes, de jeunes et d'autres activistes du monde entier se mobilisent pour revendiquer leurs droits. Grâce à sa nouvelle stratégie de plaidoyer (le **Programme commun de plaidoyer**), l'IPPF participera à ce formidable élan en faveur du changement.

Le Programme commun de plaidoyer guidera notre action à tous les niveaux de la Fédérationⁱ, afin d'atteindre l'**objectif 1 du Cadre stratégique 2016-2022 de l'IPPF**, à savoir faire en sorte que **100 gouvernements respectent, protègent et répondent aux droits sexuels et reproductifs et à l'égalité des genres**. Ainsi, l'IPPF contribuera à la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD et des objectifs de développement durable (ODD).

Le Programme commun de plaidoyer met l'accent sur le changement politique national et accorde une place centrale à la responsabilisation. L'IPPF incitera les gouvernements à modifier ou adopter des lois et des politiques nationales afin d'améliorer la vie des femmes et des filles, conformément aux accords internationaux signés par les pays.

En nous appuyant sur les compétences et l'expérience de la Fédération en tant que prestataire de premier plan de services de SDSR auprès des populations les plus vulnérables et mal desservies et sur son réseau implanté dans 170 pays, nous

œuvrerons sur quatre **niveaux d'influence interconnectés : infranational, national, régional et international**.

Le Programme commun de plaidoyer accordera la priorité aux personnes les plus vulnérables et mal desservies et appliquera les **principes** directeurs de l'IPPF en matière de droits humains et d'égalité des genres. Notre plaidoyer sera fondé sur les droits et axé sur les jeunes. Nous adopterons une approche égalitaire et accorderons la priorité aux interventions humanitaires. Notre action sera nourrie et guidée par les [Directives de la Charte des droits en matière de sexualité et de reproduction de l'IPPF : Déclaration des droits sexuels de l'IPPF²](#).

Le Programme commun définit cinq **changements de haut niveau** qui seront adaptés au contexte national. Nous exercerons une influence sur les gouvernements, nous mobiliserons la société civile et nous soutiendrons les mouvements locaux afin de :

- garantir l'**accès universel à la SDSR**, en particulier pour les populations mal desservies ;
- libéraliser les **lois et les politiques** relatives à l'avortement et éliminer les obstacles à leur mise en œuvre ;
- introduire l'**éducation sexuelle intégrée (ESI)** dans les politiques éducatives, les programmes et les programmes scolaires ;
- adopter des lois, des politiques, des réglementations et des protocoles visant à prévenir, combattre et prendre en charge les **violences sexuelles et sexistes** ; et
- prendre en compte et **intégrer la SDSR et l'égalité des genres dans l'architecture politique** à l'échelle infranationale, nationale, régionale et mondiale, en veillant à accorder un budget suffisant et pérenne aux actions en faveur de la SDSR et de l'égalité des genres.

Nous atteindrons ces objectifs en appliquant six **stratégies** : i) la **mobilisation sociale**, afin d'appuyer, d'amplifier et de rassembler les mouvements sociaux ; ii) la **lutte contre les mouvements d'opposition**, afin d'élaborer des dispositifs essentiels visant à améliorer les connaissances, la collecte d'informations et les réseaux, la réactivité, et la protection des défenseurs de la SDSR ; iii) l'**apprentissage et les données empiriques**, afin d'étayer notre plaidoyer sur des informations, des données et des recherches et d'apprendre de nos expériences ; iv) le **plaidoyer direct**, afin de continuer à influencer les décideurs à tous les niveaux ; v) les **partenariats stratégiques**, afin que l'IPPF puisse mettre en commun ses objectifs et collaborer étroitement avec un large éventail de partenaires (existants et nouveaux) dans différents secteurs ; et vi) le **renforcement institutionnel**, afin que nous devenions des défenseurs de premier ordre à tous les niveaux, conformément à notre objectif, et que chaque membre du personnel de l'IPPF, notamment les prestataires de services, le personnel technique et le personnel de programme, reçoive les informations et les outils qui lui permettront de promouvoir le changement politique en faveur de la SDSR et de l'égalité des genres.

ⁱ Ceci inclut les associations membres, les partenaires avec lesquels l'IPPF collabore ou s'associe, les bureaux régionaux, le bureau central et les bureaux de liaison.



SECTION 1

CONTEXTE

A. CONTEXTE

Depuis sa création en 1954, l'IPPF agit en première ligne afin que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction deviennent une réalité pour tous. En tant que prestataire mondial de services de santé sexuelle et reproductive de qualité et défenseur de premier ordre, l'IPPF soutient l'égalité des genres et veille à ce que les femmes, les hommes et les jeunes puissent exercer leurs droits et être maîtres de leur corps, de leur vie et de leur avenir, partout dans le monde.

En dépit des quelques progrès accomplis au cours des dernières décennies, de nombreux obstacles persistent. Les répercussions sur la santé sont dramatiques et des millions de personnes dans le monde ne peuvent toujours pas exercer leurs droits en matière de sexualité et de reproduction. Cette situation est inacceptable. Pourtant, 214 millions de femmes voulant éviter une grossesse n'ont pas accès aux contraceptifs modernes, 25 millions de femmes ont recours à un avortement non sécurisé chaque année, et une femme sur trois subit des violences de la part d'un partenaire intime ou des violences sexuelles d'une autre personne au moins une fois dans sa vie³. À terme, ce sont presque 4,3 milliards de personnes en âge de procréer dans le monde qui ne pourront pas exercer leur droit à la santé en raison de l'absence de soins de santé sexuelle et reproductive au cours de leur vie⁴.

Les divers engagements politiques internationaux et régionaux en faveur des droits humains, tels que le *Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies*, le *Programme d'action de la CIPD*, la *Déclaration* et le *Programme d'action de Beijing*, le *Consensus de Montevideo*, le *Protocole* et le *Plan d'action de Maputo*, l'*Agenda 2063 de l'Union africaine*, et la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* (*Charte de Banjul*), indiquent clairement le chemin à suivre. Tout le monde, notamment les personnes en situation de vulnérabilité à cause d'un conflit, d'une catastrophe ou d'une crise, doit pouvoir accéder aux soins vitaux de santé sexuelle et reproductive. Cependant, ces ambitions progressives ne se concrétisent pas et n'ont encore apporté aucun réel changement dans la vie des femmes.

Le conservatisme, le populisme et la remise en cause du multilatéralisme gagnent du terrain et de l'influence, au point de menacer sérieusement la progression des droits humains, de la SDR et de l'égalité des genres. Cependant, malgré les turbulences géopolitiques et la répression, les mouvements sociaux continuent de fleurir partout dans le monde. Lorsque les gouvernements n'ont pas tenu leurs promesses, laissant leurs citoyens privés de soins, les organisations locales de femmes, de jeunes, etc., prennent le relais. Que ce soit la mobilisation féministe pour l'avortement sécurisé en Colombie et au Mexique, le succès du référendum sur l'avortement en Irlande, la progression du mouvement [SheDecides](#)⁵, ou encore la dépénalisation des relations entre personnes du même sexe en Angola et en Inde, la lutte pour le droit à une vie sexuelle et reproductive libre est en train de changer le monde, en dépit des obstacles persistants.

Grâce au plaidoyer, l'IPPF participera à ce formidable élan en faveur du changement. Nous contribuerons à faire évoluer les contextes politiques aux niveaux infranational et national, en exerçant une influence à l'échelle nationale, régionale et internationale, afin que les droits humains de chaque personne soient valorisés, protégés et respectés, que chaque personne soit à l'abri de la violence et de la discrimination, et qu'elle ait accès à des services de SDR de qualité, en vue d'améliorer l'égalité des genres.

Il est temps d'intensifier nos efforts, de mettre les gouvernements face à leurs responsabilités, et de veiller à ce que ces engagements politiques deviennent une réalité pour les femmes, les filles et les jeunes.

B. RAISON D'ÊTRE

Cette stratégie de plaidoyer (le **Programme commun de plaidoyer**) vise à guider l'action de la Fédération et à lui permettreⁱⁱ d'atteindre l'objectif 1 du *Cadre stratégique 2016-2022 de l'IPPF*, à savoir faire en sorte que **100 gouvernements respectent, protègent et répondent aux droits sexuels et reproductifs et à l'égalité des genres**.

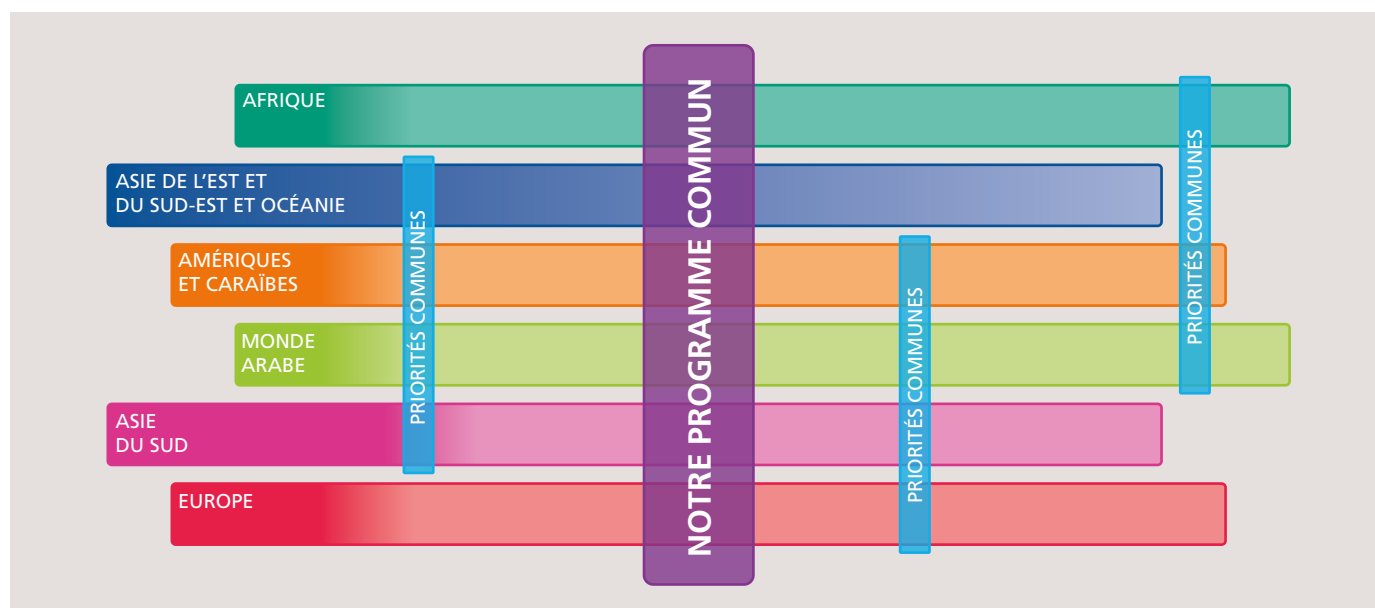
Ce *Programme commun de plaidoyer* a été ainsi nommé car il met l'accent sur les axes de travail *communs à tous les niveaux* de la Fédération, tout en laissant aux régions et aux pays une marge suffisante pour mener leurs propres actions de plaidoyer prioritaires. Il met en évidence les secteurs nécessitant une action urgente, et ceux où l'IPPF s'est engagée à apporter un changement en harmonisant les efforts à tous les niveaux. Enfin, il permet d'adapter les actions de plaidoyer aux spécificités du contexte.

L'objectif de cette stratégie est d'instaurer un changement et une responsabilisation politiques pérennes au niveau national, afin de faire progresser la SDR et l'égalité des genres.

Nous exercerons une influence sur les gouvernements afin qu'ils évoluent, qu'ils adoptent des lois et des politiques, et qu'ils mettent en œuvre sur leur territoire les accords mondiaux et régionaux relatifs à la SDR et à l'égalité des genres. Notre influence s'exercera également au niveau intergouvernemental, afin de soutenir l'élaboration et l'adoption de normes mondiales et de principes régionaux progressistes.

La responsabilisation est au cœur de notre stratégie, afin que les gouvernements tiennent leurs promesses et adhèrent aux accords qu'ils ont signés. Grâce aux dispositifs de responsabilité sociale et de responsabilité en matière de droits humains, tels que l'Examen périodique universel et les organes créés en vertu d'un instrument international, nous œuvrerons à tous les niveaux afin que les politiques soient effectivement mises en œuvre et financées et qu'un plus grand nombre de femmes et de filles soient capables d'exercer leurs droits. Notre action sera nourrie et guidée par les [Directives de la Charte des droits en matière de sexualité et de reproduction de l'IPPF: Déclaration des droits sexuels de l'IPPF](#)⁶.

ii Ceci inclut les associations membres, les partenaires avec lesquels l'IPPF collabore ou s'associe, les bureaux régionaux, le bureau central et les bureaux de liaison.



Les régions de l'IPPF et leurs associations membres sont représentées sous forme de barres horizontales. Les barres verticales correspondent aux priorités de plaidoyer qui concernent uniquement certaines régions. La large barre verticale représente le Programme commun de plaidoyer et correspond aux questions de plaidoyer que toutes les régions et associations membres devront traiter en priorité en les adaptant à leur contexte.

Le Programme commun de plaidoyer définit les axes stratégiques, ainsi que les changements de haut niveau qui seront adaptés au contexte national.

Ces changements seront mis en œuvre grâce à l'apprentissage horizontal et au renforcement institutionnel, en tirant parti des compétences pointues et de l'expérience diversifiée des acteurs de la Fédération. Le rôle de l'IPPF en tant que prestataire important de services de SSR auprès des populations les plus vulnérables, souvent délaissées par les gouvernements, est indissociable de notre rôle de défenseur de premier ordre. Le Programme commun de plaidoyer a pour objectif de renforcer notre identité de plaidoyer en interne, de consolider nos structures organisationnelles, et de conforter notre présence et notre influence politique à l'extérieur. Les équipes de plaidoyer, mais également les prestataires de services et le personnel technique, seront mis à contribution afin d'atteindre cet objectif et de favoriser l'appropriation à tous les niveaux.

Le Programme commun de plaidoyer renforcera l'interconnectivité entre les associations membres, les bureaux régionaux, le bureau central et les bureaux de liaison de l'IPPF grâce à l'introduction de méthodes de travail innovantes, en tenant compte du fait que nos interactions dans les sphères infranationale, nationale, régionale et internationale sont multidirectionnelles. Il s'appuie sur les stratégies existantes de l'IPPF, telles que la [Stratégie humanitaire 2018-2022](#)⁷ et la [Stratégie pour l'égalité des genres et son plan de mise en œuvre 2017](#)⁸.

En réalisant l'objectif 1 du *Cadre stratégique de l'IPPF*, nous contribuerons à la réalisation des ODD 3 et 5, et de leurs cibles spécifiques relatives à la SDSRⁱⁱⁱ et à l'égalité des genres^{iv},

ainsi qu'à d'autres ODD connexes. Afin que notre action reste pertinente dans un monde en constante évolution et marqué par de fortes disparités, nous formerons des coalitions en veillant à entretenir les relations existantes et en créant de nouvelles alliances stratégiques, en vue de concrétiser le Programme 2030 au niveau national.

C. VUE D'ENSEMBLE

Dans le cadre du Programme commun de plaidoyer, l'IPPF œuvrera pour le changement politique et la responsabilisation sous trois angles :

- **Thématique :** les changements de haut niveau que nous voulons mettre en œuvre
- **Stratégies :** les dispositifs et les moyens auxquels nous recourons pour mettre en œuvre ces changements de haut niveau
- **Interconnexion des niveaux d'influence :** le programme sera mis en œuvre à tous les niveaux, et la stratégie et les progrès seront partagés, afin que les changements atteignent chaque échelon et se renforcent mutuellement.

D. PRINCIPES ET CONNEXIONS INTERNES

Principes

Le Programme commun de plaidoyer décrit les priorités de l'IPPF en matière de plaidoyer. Il est en cohérence avec les divers documents stratégiques déjà publiés par l'organisation.

iii **Cible 3.7 :** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

iv **Cible 5.6 :** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

PROGRAMME COMMUN DE PLAIDOYER DE L'IPPF

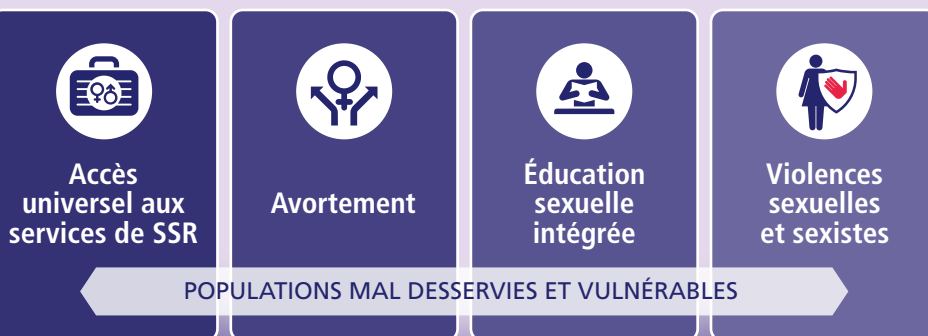
RÉSULTAT 1

100 PAYS RESPECTENT, PROTÈGENT ET RÉPONDENT AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS ET À L'ÉGALITÉ DES GENRES
(CADRE STRATÉGIQUE 2016-2022 DE L'IPPF)

NIVEAUX D'INFLUENCE INTERCONNECTÉS

CHANGEMENT POLITIQUE NATIONAL ET RESPONSABILISATION

PRINCIPES : FONDÉ SUR LES DROITS, AXÉ SUR LES JEUNES, PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES



SDSR et égalité des genres dans l'architecture politique

INFRANATIONAL

NATIONAL

RÉGIONAL

INTERNATIONAL

Mobilisation sociale

Contrecarrer les mouvements d'opposition

Plaidoyer direct

Apprentissage et données empiriques

Partenariats stratégiques

Renforcement institutionnel

STRATÉGIES

Les six changements **thématiques** de haut niveau prioritaires :

Accès universel à la SDR : les gouvernements garantissent l'accès universel à la SDR, en particulier pour les populations mal desservies :

- **Avortement** : les gouvernements libéralisent les lois et les politiques relatives à l'avortement et éliminent les obstacles à leur mise en œuvre.
- **Éducation sexuelle intégrée (ESI)** : les gouvernements introduisent l'ESI dans les politiques éducatives, les programmes et les programmes scolaires.
- **Violences sexuelles et sexistes** : les gouvernements adoptent des lois, des politiques, des réglementations et des protocoles visant à prévenir, combattre et prendre en charge les violences sexuelles et sexistes.
- **SDSR et égalité des genres** : les gouvernements prennent en compte et intègrent la SDR et l'égalité des genres dans l'architecture politique à l'échelle infranationale, nationale, régionale et mondiale, et les actions en faveur de la SDR et de l'égalité des genres font l'objet d'un financement.

Les six **stratégies** nous permettant de mettre en œuvre ces changements :

Amplifier et connecter les mouvements sociaux : mobiliser les femmes dans toute leur diversité, les jeunes et les autres mouvements afin d'exprimer des revendications communes en faveur du changement sociopolitique.

Contrecarrer les mouvements d'opposition : neutraliser les attaques de l'opposition et conserver ou gagner du terrain dans les pays clés et sur la scène régionale et internationale.

Plaidoyer direct : influencer les décideurs de manière efficace et systématique grâce à notre position de leadership.

Apprentissage et données empiriques : apprendre mutuellement de nos expériences et exploiter les informations stratégiques issues des recherches afin d'influencer le changement politique et d'accroître la responsabilisation.

Partenariats stratégiques : mettre en commun les objectifs et collaborer étroitement avec un large éventail de partenaires stratégiques dans différents secteurs.

Renforcement institutionnel : conforter l'identité et le positionnement de l'IPPF comme défenseur de premier ordre en renforçant les systèmes et capacités internes de la Fédération, afin qu'un plus grand nombre de collègues puissent effectivement participer au plaidoyer dans leur contexte et leur communauté.

Les quatre **niveaux d'influence interconnectés** sur lesquels nous interviendrons en concertation avec les associations membres, les partenaires avec lesquels l'IPPF collabore ou s'associe, les bureaux régionaux, le bureau central et les bureaux de liaison sont les suivants : **infranational, national, régional et international.**

Il repose sur plusieurs principes fondamentaux qui définissent et orientent notre action :

- **Approche fondée sur les droits :** notre action est fondée sur le droit international relatif aux droits humains et a pour objectif de veiller à ce que les gouvernements valorisent, protègent et respectent ces droits. Ainsi, nous instaurons un changement politique durable, en donnant aux détenteurs de droits (notamment les plus marginalisés) les moyens de participer à l'élaboration des politiques et d'obliger les garants des droits à rendre compte de leurs actions. Notre mission est explicitement guidée par les [Directives de la Charte des droits en matière de sexualité et de reproduction de l'IPPF](#) : [Déclaration des droits sexuels de l'IPPF](#)⁹, qui décrivent les droits en matière de sexualité qui émanent des droits à la liberté, à l'égalité, au respect de la vie privée, à l'autonomie corporelle, à l'intégrité et à la dignité de chaque personne.
- **Approche axée sur les jeunes :** nous mettons toujours les jeunes au cœur de notre plaidoyer et nous les considérons comme des détenteurs de droits autonomes, aux profils variés. Nous veillons à ce qu'ils soient réellement impliqués dans les processus décisionnels et que leurs besoins, ainsi que les obstacles spécifiques auxquels ils sont confrontés, constituent une priorité. Notre approche est renforcée par le respect que nous portons à la sexualité et à la vie reproductive de chaque personne à chaque étape de sa vie, et par la prise en compte des différentes problématiques démographiques et pressions sociales associées à chaque étape.
- **Promotion de l'égalité des genres :** nous cherchons également à promouvoir l'égalité des genres dans le cadre de notre plaidoyer. Nous appliquons des principes inclusifs et féministes et nous tenons compte de l'orientation, de l'identité et de l'expression sexuelles. De cette façon, nous pouvons intégrer les aspects structurels intersectionnels de l'identité des individus, ainsi que les multiples niveaux de stigmatisation, d'oppression et de discrimination associés aux facteurs sociaux, notamment l'âge, l'origine, le niveau de richesse, la capacité, le statut, et l'orientation sexuelle.
- **Accorder la priorité aux populations les plus vulnérables et mal desservies :** les personnes marginalisées et très vulnérables^v sont au cœur des programmes et du plaidoyer de l'IPPF. Si nous suscitons un changement politique en faveur des plus démunis, des exclus de la société, et des victimes de stigmatisation, de violence et de discrimination, c'est toute la société qui s'en trouve transformée. Les populations touchées par les crises humanitaires font partie intégrante du Programme commun de plaidoyer : nous défendons

leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction dans le cadre des programmes de réduction des risques de catastrophe et de nos interventions en situation d'urgence, de crise humanitaire et de conflit.

Connexions internes

En mettant en œuvre cette stratégie, nous renforcerons les liens multidirectionnels au sein de la Fédération, en reconnaissant que le concept des niveaux « infranational », « national », « régional » et « international » est archaïque. Par exemple, certaines associations membres exerçant un rôle national sont également impliquées dans des actions régionales, et dirigent ou soutiennent les efforts de plaidoyer au niveau international. Les associations membres dotées de programmes internationaux influenceront sur les progrès en matière de SDRS et participeront au plaidoyer à l'échelle nationale, tout en contribuant à l'élaboration des politiques internationales en matière de développement et à la mobilisation de fonds pour leur gouvernement. En parallèle, elles noueront des partenariats avec des associations membres et des organisations de la société civile (OSC) implantées sur d'autres continents. Le renforcement institutionnel rapprochera les organisations et améliorera l'efficacité, en évitant la duplication des projets et des financements et en rationalisant l'utilisation des ressources humaines et des expertises au sein de la Fédération.

Le **secrétariat**^{vi} conservera sa fonction de coordination et d'organisation par l'intermédiaire du Groupe consultatif de plaidoyer (AAG), et nous veillerons à étendre nos interconnexions et à nous exprimer *collectivement comme l'IPPF* à l'extérieur. Les **bureaux régionaux** continueront à diriger le travail d'influence intergouvernemental à l'échelle régionale et à fournir des orientations stratégiques aux associations membres, en concentrant leurs efforts sur leur région.

Le Programme commun de plaidoyer ayant une portée essentiellement nationale, les **associations membres** joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ses priorités. Leur contribution ne se limitera pas à contextualiser et déployer des changements de haut niveau sur le territoire national. Les associations membres seront au cœur de la prise des décisions relatives aux stratégies de plaidoyer, aux procédés, et aux dispositifs d'analyse de l'environnement politique. Elles contribueront activement au suivi des progrès, à la mise en commun des données et des apprentissages, ainsi qu'à

v L'IPPF définit la « vulnérabilité » comme l'inclusion des personnes pauvres, marginalisées et mal desservies. Le **guide de l'IPPF sur l'évaluation de la vulnérabilité** donne les définitions suivantes : les **pauvres** sont les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté national ; les **marginalisés** sont tous ceux qui sont entièrement ou partiellement exclus d'une pleine participation à la société dans laquelle ils vivent, et dépourvus d'éducation, d'emploi ou d'autres possibilités à cause de leur culture, de leur langue, de leur religion, de leur genre, de leur éducation, de leur statut de migrant, de leur handicap ou de tout autre facteur ; les **mal desservis** sont ceux qui ne sont normalement pas, ou qui sont mal, atteints par les programmes de santé sexuelle et reproductive faute de volonté politique et/ou de capacité institutionnelle. Ceci inclut, par exemple, les personnes vivant des zones rurales ou isolées, les personnes déplacées ou les jeunes non mariés. Dans la plupart des pays, les jeunes présentent un plus grand besoin non satisfait de services de santé sexuelle et reproductive par rapport aux adultes, d'où leur classification parmi les mal desservis. Les jeunes, les personnes consommant des drogues, les personnes vivant avec le VIH, les professionnel(le)s du sexe, les personnes vivant en situation de crise, les groupes ayant une orientation ou une identité sexuelle différente, les survivants de violences sexuelles et sexistes et les personnes handicapées peuvent également figurer dans cette catégorie.

vi Le secrétariat de l'IPPF se compose du bureau central, situé à Londres, de six bureaux régionaux, et des bureaux de liaison intergouvernementale basés à New York, Genève et Addis-Abeba.

la création de partenariats stratégiques. Au sein de la Fédération, nous amplifierons notre message sur la scène régionale et internationale, et la création de réseaux transrégionaux sera encouragée. En impliquant les associations membres dans son plaidoyer régional et international, l'IPPF sera en mesure de susciter un changement politique national.

Les **associations membres dotées de programmes internationaux** renforceront considérablement l'action de plaidoyer et l'influence de la Fédération à tous les niveaux. La mise en œuvre du Programme commun de plaidoyer nécessitera une collaboration accrue entre les différentes fonctions, ainsi qu'une transformation des méthodes de travail.

Plaidoyer intergouvernemental

Dans le cadre de notre **plaidoyer intergouvernemental**, nous influencerons les gouvernements sur la scène internationale et régionale, afin de continuer à faire progresser l'établissement de normes en matière de SDR et d'égalité des genres. Nous veillerons à ce que les gouvernements honorent leurs obligations et leurs engagements politiques relatifs aux droits humains, par exemple en faisant participer les associations membres aux dispositifs internationaux relatifs aux droits humains, tels que *l'Examen périodique universel*, les *forums régionaux pour le développement durable organisés dans le cadre du Programme 2030*, le *Forum politique de haut niveau* et les *rapports nationaux volontaires*.

Nous conforterons notre influence sur la scène internationale et au sein des processus des Nations Unies en renforçant les liens et l'efficacité entre nos bureaux de liaison, et en collaborant étroitement avec les associations membres dotées de programmes internationaux et avec les coalitions internationales. Nous gagnerons en influence au niveau intergouvernemental grâce à la mise en place d'un groupe de travail intergouvernemental au sein de la Fédération, qui réunira les bureaux régionaux, les bureaux de liaison et les associations membres, et qui élaborera un cadre intergouvernemental en phase avec le Programme commun de plaidoyer.

Nous maintiendrons notre présence à New York, Addis-Abeba et Genève. Le **Bureau de liaison des Nations Unies**, qui assure la coordination des interventions de l'IPPF visant à influencer les processus intergouvernementaux et interorganisations des Nations Unies au siège, à New York, accordera la priorité aux grandes négociations qui auront lieu durant les réunions de *l'Assemblée générale des Nations Unies* et du *Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)*, notamment le *Troisième comité de l'ECOSOC*, le *Forum politique de haut niveau* (tous deux organisés sous les auspices de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC), la *Commission sur la population et le développement*, et la *Commission de la condition de la femme*, ainsi qu'aux négociations de haut niveau en rapport avec les priorités du Programme commun de plaidoyer.

Le **Bureau de liaison de l'Union africaine (BLUA)** se concentrera sur deux priorités. Il veillera à ce que les gouvernements mettent en œuvre les politiques promises en matière de SDR, de genre,

de population et de développement, en mettant l'accent sur la diffusion, l'appropriation, la communication d'informations, et le suivi et évaluation. Il influencera la révision des politiques et des lois nationales répressives en matière de SDR portant atteinte aux droits des citoyens africains, en collaboration avec la *Commission de l'Union africaine*. Il contribuera à accélérer l'action et incitera les États membres à renouveler leurs engagements financiers en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU), de l'avortement sécurisé (conformément au *Protocole de Maputo* et au *Plan d'action de Maputo*), et de l'alignement des politiques relatives à l'ESI sur le continent. Enfin, il veillera à la mise en œuvre de la *Stratégie de l'Union africaine relative au genre* à l'échelle nationale et il consolidera le réseau de défenseurs sélectionnés parmi les ambassadeurs des missions africaines.

Le **Bureau de liaison de Genève (BLG)** sera chargé d'influencer les négociations et de veiller à ce que la société civile soit présente au sein des dispositifs des Nations Unies dans trois domaines : santé, action humanitaire et droits humains. Le BLG continuera à peser sur les grands processus en mobilisant les États membres, afin que les femmes, les filles, les droits humains, et la SDR des adolescents et des jeunes restent en tête des priorités. Ainsi, les associations membres pourront réellement participer aux processus internationaux et se rapprocher des grands organismes des Nations Unies basés à Genève, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que les organes créés en vertu d'un instrument international. Enfin, le BLG renforcera les partenariats avec les OSC œuvrant en faveur de la SDR à Genève.

Nous nous concerterons également avec les instances intergouvernementales en dehors des Nations Unies et de l'Union africaine. Nous nous attacherons notamment à formaliser notre engagement actuel avec l'Union européenne et ses États membres.

Liens avec les stratégies existantes de l'IPPF

Le Programme commun de plaidoyer s'inspire d'autres initiatives et stratégies de l'IPPF. Son approche égalitaire est alignée sur la [Stratégie pour l'égalité des genres et son plan de mise en œuvre de l'IPPF \(2017\)](#)¹⁰. En accordant la priorité aux violences sexuelles et sexistes, et en intégrant l'égalité des genres dans le Programme commun de plaidoyer, nous contribuerons à la réalisation des objectifs de la stratégie. En outre, les principes et les priorités du Programme commun de plaidoyer rejoignent ceux de la [Stratégie humanitaire 2018-2022 de l'IPPF](#)¹¹, en ciblant les populations touchées par les crises humanitaires et en intégrant le plaidoyer national et la collaboration avec les acteurs humanitaires internationaux, notamment en tant que membres du Groupe de travail interorganisations sur la santé reproductive en situations de crise. Enfin, le Programme commun de plaidoyer fait écho au [Plan d'activité du Secrétariat de l'IPPF 2019-2022](#)¹², en particulier les deux volets consacrés à la mobilisation sociale et à la lutte contre les mouvements d'opposition.

Mesurer la réussite

Nous rendrons compte des progrès accomplis dans le cadre du Programme commun de plaidoyer en évaluant en continu notre progression et nos résultats. Nous avons fixé 10 objectifs de résultats spécifiques en lien avec le cadre de performance actuel de l'IPPF. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation externe du Programme commun de plaidoyer après 2022 sont prévues.

Ce que nous ne ferons pas

Il est difficile d'établir des priorités au sein d'une Fédération aussi importante et diversifiée que la nôtre. Le Programme commun de plaidoyer nous permettra d'ajuster les actions de plaidoyer en fonction du contexte et de choisir des thématiques qui ne sont pas forcément prioritaires pour la Fédération dans son ensemble. Ces thématiques pourraient être confiées aux associations membres suivant leur expertise et leurs priorités stratégiques. Elles touchent à des questions nouvelles et importantes, telles que le changement climatique, le cancer du col de l'utérus et les mutilations génitales féminines, entre autres. Les stratégies de plaidoyer indispensables pour mettre en œuvre le changement politique (l'action en justice, par exemple) seront menées en partenariat avec des organisations spécialisées sur ces questions et possédant les compétences et les ressources voulues.



A close-up, profile shot of a woman wearing a light-colored hijab with a red and black floral pattern. She is looking out of a window with a green frame. The lighting is soft, coming from the window, highlighting her face. The background is dark and out of focus.

SECTION 2

NOS PRIORITÉS

Afin d'agir de manière stratégique et efficace, la priorité est donnée aux changements de haut niveau dans des domaines thématiques choisis. Le choix de ces domaines prioritaires se fonde sur trois critères : **pertinence, possibilité et capacité**.

Des informations complémentaires concernant la procédure de sélection des priorités sont disponibles dans « [Annexe 1 : Méthodologie](#) », page 24.

A. CHANGEMENT DE HAUT NIVEAU : Les gouvernements garantissent l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, notamment pour les populations mal desservies

Difficulté : de nombreux obstacles compliquent l'accès aux soins de santé, par exemple un environnement politique et programmatique défavorable, l'insuffisance et la gestion inefficace des fonds, le manque de produits et de médicaments essentiels, ou les carences et l'incompatibilité culturelle des systèmes de santé, en particulier dans les zones rurales ou pauvres. Ces obstacles sont encore plus redoutables pour les femmes, les filles, les adolescents, les jeunes, les communautés autochtones et les populations clés. Ces groupes se heurtent souvent à des obstacles supplémentaires en raison de normes sociales, culturelles et/ou traditionnelles, de pratiques néfastes, de la stigmatisation et de la discrimination, qui les empêchent d'accéder aux informations, à l'éducation et aux services de SSR et constituent une violation de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales.

Les résultats en matière de santé s'en ressentent énormément. À l'échelle mondiale, bien que l'accès aux contraceptifs se soit démocratisé et que le nombre de grossesses non prévues soit en baisse, les chiffres globaux de l'accès à la contraception masquent d'immenses disparités. Chaque année, 25 millions d'avortements non sécurisés sont pratiqués dans le monde. L'accès aux contraceptifs a atteint un stade critique : si les tendances actuelles se poursuivent, le déficit de financement s'établira à 290 millions de dollars US dans 135 pays à revenu faible et intermédiaire¹³.

L'épidémie de VIH touche plus durement les femmes. Les filles représentent trois nouvelles infections sur quatre chez les adolescents âgés de 15 à 19 ans en Afrique subsaharienne¹⁴. Un quart des personnes touchées par une crise humanitaire sont des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans, et environ 5 millions sont probablement enceintes et ont besoin de soins médicaux¹⁵. L'OMS estime que 35 % des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou d'une autre personne au cours de leur vie¹⁶. Les violences sexuelles et sexistes restent un problème majeur de santé publique et une violation fondamentale des droits des femmes. À terme, la quasi-totalité des 4,3 milliards de personnes en âge de procréer

dans le monde ne pourront pas exercer leur droit à la santé à cause du manque de soins de santé sexuelle et reproductive au cours de leur vie¹⁷.

Les informations et les services en matière de santé sexuelle et reproductive sont indispensables pour mettre en œuvre la CSU et les soins de santé primaires (SSP) dans les pays. Notre action en faveur de l'accès universel à la santé au niveau national contribuera au succès de la CSU.

Notre plaidoyer portera sur :

- l'intégration de la SDR dans la CSU et dans les dispositifs nationaux de SSP de la CSU afin de renforcer les systèmes de santé, et l'augmentation des financements nationaux en faveur de la SDR ;
- la reconnaissance de la SSR comme partie intégrante des SSP dans les situations de crise humanitaire ;
- l'élaboration de politiques nationales (notamment le Dispositif minimum d'urgence) visant à favoriser l'accès à la SDR en temps de crise, et l'intégration de la SDR dans les programmes de gestion des catastrophes à tous les niveaux ;
- l'augmentation des financements des pays et des donateurs afin d'améliorer la disponibilité des produits de contraception et d'éliminer les obstacles empêchant d'y accéder, afin que les femmes et les filles bénéficient d'un éventail de méthodes contraceptives adaptées à leurs besoins ;
- garantir l'accès aux services de SDR des populations mal desservies, en particulier les jeunes, les adolescents et les personnes marginalisées.

Résultats attendus du plaidoyer :

- 1 La SDR est une composante essentielle de la CSU dans la Déclaration de la Réunion de haut niveau sur la CSU, au cours de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019.
- 2 Les gouvernements de 30 pays adoptent des politiques et/ou des lois nouvelles ou révisées afin d'intégrer la SDR dans les soins de santé primaires ou essentiels couverts par la CSU.
- 3 Les gouvernements de 13 pays adoptent des politiques et/ou des lois nouvelles ou révisées pour appuyer la SDR dans les situations de crise humanitaire (Dispositif minimum d'urgence pour la SSR, réduction des risques de catastrophe/politique nationale d'intervention d'urgence) avec la contribution de l'IPPF d'ici 2022.

Interventions clés, publics cibles et partenariats stratégiques

Nous collaborerons avec les gouvernements, les mouvements, les organisations non gouvernementales (ONG), les gouvernements donateurs et les organismes des Nations Unies, notamment ceux qui travaillent sur la CSU, afin de garantir un financement et un soutien continus aux programmes de SDR. Nous assurerons également la disponibilité, l'accessibilité – notamment financière – et la qualité des services de SDR à l'échelle nationale, en

particulier auprès des femmes, des filles et des jeunes mal desservis. En collaboration avec les responsables locaux et religieux et les représentants des communautés, nous ferons évoluer les mentalités et les normes sociales, nous aiderons les professionnels de santé à fournir des soins de qualité, et nous veillerons à ce que des services complets de SDR soient intégrés dans les dispositifs de soins de santé essentiels financés par les pays. Nous œuvrerons de concert avec les acteurs humanitaires afin d'intégrer la SDR dans les programmes de gestion des catastrophes à tous les niveaux. Enfin, nous organiserons et/ou nous participerons à des forums consacrés à la CSU avec les États membres, la société civile, le monde universitaire et les acteurs de la santé, afin de réfléchir aux moyens d'appuyer davantage la SDR dans le cadre de la CSU et de la mettre en œuvre.

notamment le refus de donner des soins, afin de garantir l'accès des femmes et des filles aux services et d'encourager une interprétation plus libérale de la loi ;

- l'amélioration de l'offre de services d'avortement en situation de crise humanitaire.

Résultat attendu du plaidoyer

4 Les gouvernements de 20 pays adoptent des politiques et/ou des lois nouvelles ou révisées (notamment des directives et des protocoles) afin d'améliorer l'accès à l'avortement légal et sécurisé avec la contribution de l'IPPF d'ici 2022.

B. CHANGEMENT DE HAUT NIVEAU : Les gouvernements libéralisent les lois et les politiques relatives à l'avortement et éliminent les obstacles à leur mise en œuvre

Difficulté : Dans le monde entier, la liberté reproductive des femmes et des filles est extrêmement compromise, aucune des régions n'étant capable de garantir l'accès à l'avortement sécurisé. Bien que cette intervention médicale vitale soit désormais répandue, de nombreuses femmes et filles sont forcées de mener leur grossesse à son terme ou sont abandonnées par les professionnels de santé. Même dans les pays où le recours à l'avortement est relativement facile, les obstacles, tels que le soutien psychologique obligatoire, l'invocation fréquente du droit à l'objection de conscience pour refuser de donner des soins, le coût et le déplacement, limitent l'accès des femmes et des filles à l'avortement. Par conséquent, plus de 25 millions de femmes sont contraintes chaque année de trouver elles-mêmes des solutions, souvent dangereuses, pour interrompre leur grossesse¹⁸. Les complications dues à ces avortements non sécurisés entraînent des taux élevés de morbidité et de mortalité, et provoquent environ 47 000 décès par an¹⁹. Les jeunes femmes sont beaucoup plus touchées par la restriction de l'accès aux services d'avortement : chaque année, dans les pays à revenu faible et intermédiaire, plus de 10 millions de jeunes femmes doivent faire face à une grossesse non prévue²⁰ et pas moins de 65 % d'entre elles décident de recourir à l'avortement, dans des conditions souvent dangereuses²¹. Compte tenu de la nature très sensible de la question de l'avortement et de la montée des mouvements et individus radicaux qui y sont opposés, les activistes et les prestataires de soins courent eux aussi souvent de grands risques. La libéralisation des lois et politiques restrictives et l'élimination des obstacles à la mise en œuvre sont une priorité urgente dans le cadre du plaidoyer.

Notre plaidoyer portera sur :

- la généralisation de l'accès légal à l'avortement sécurisé ;
- l'élimination des obstacles à la mise en œuvre dans les juridictions où l'avortement est autorisé par la loi,

Interventions clés, publics cibles et partenariats stratégiques

Nous mettrons en lien les associations membres œuvrant pour l'avortement dans les différentes régions, afin qu'elles élaborent des stratégies conjointes visant à faire progresser le droit des femmes à l'avortement sécurisé. Des partenariats seront noués avec des réseaux et des OSC agissant en faveur de la SDR et d'autres domaines, afin d'intégrer la question de l'avortement dans d'autres mouvements. Grâce au système d'apprentissage par les pairs de la Fédération, nous aiderons les associations membres à s'associer avec des médias nationaux et des décideurs influents, en vue de faire changer les mentalités. Au niveau intergouvernemental, nous appuierons l'action des associations membres visant à faire des revendications concernant l'avortement une responsabilité intergouvernementale, en participant à l'Examen périodique universel et aux organes créés en vertu d'un instrument international. En collaboration avec les communautés, notamment les chefs traditionnels et religieux, nous lutterons contre la stigmatisation et la discrimination liées à l'avortement. Nous plaiderons directement auprès des principaux décideurs pour exiger la libéralisation des lois, l'élimination des obstacles, ainsi que la mise en place d'une offre de soins complets et de services intégrant l'avortement médicalisé dans les systèmes de santé. Nous établirons des partenariats avec des organisations et des réseaux juridiques afin de faciliter l'action en justice.

Nous nous rapprocherons d'associations professionnelles et de partenaires médicaux influents, tels que la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique, afin de donner plus de poids à notre action en faveur de l'accès à l'avortement, notamment l'avortement médicalisé. Dans le cadre de notre action intergouvernementale régionale et mondiale, nous travaillerons en tandem avec des OSC afin de gagner le soutien des gouvernements plus modérés/conservateurs dans les processus et forums en lien avec notre mission. Nous élaborerons des arguments et des actions politiques étayés sur des données empiriques : nous rédigerons des notes d'information portant sur le refus de donner des soins, les obstacles non juridiques à l'avortement et l'importance d'accéder aux services d'avortement, notamment en situation de crise humanitaire, et nous diffuserons les notes des organisations partenaires.

C. CHANGEMENT DE HAUT NIVEAU :

L'éducation sexuelle intégrée figure dans les politiques éducatives, les programmes et les programmes scolaires

Difficulté : l'éducation sexuelle intégrée (ESI)^{vii} reste controversée sur les plans politique et social, et l'opposition de la part des gouvernements, des parents et des chefs religieux empêche les jeunes d'accéder à des informations étayées par des données sur la sexualité et les services de SDSR.

Selon la base de données de l'Initiative pour les droits sexuels²², seuls 60 pays ont adopté des lois ou des politiques en faveur de l'ESI. Il n'existe aucune interprétation commune ni aucun consensus quant au contenu du programme d'ESI, si bien que les gouvernements choisissent de traiter uniquement les domaines qui leur semblent appropriés. Dans de nombreux pays, l'engagement politique et la capacité institutionnelle nécessaires pour mettre en œuvre les programmes d'ESI au sein et en dehors des établissements scolaires font défaut. En outre, l'ESI n'est pas correctement abordée dans les contextes de crise prolongée. Des campagnes concertées et organisées sont menées contre l'ESI, et les gouvernements hésitent à en faire une priorité politique. Dans les juridictions où l'ESI est obligatoire, la mise en œuvre est parfois lacunaire : les enseignants ne bénéficient pas de la formation, du financement, du soutien, des capacités ni du matériel dont ils ont besoin, et le programme est incomplet. Il arrive aussi que les parents interdisent à leurs enfants de participer. Le suivi de la mise en œuvre de lois et de politiques progressistes en matière d'ESI reste problématique.

Notre plaidoyer portera sur :

- la promulgation de lois ou l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes officiels robustes et correctement financés en matière d'ESI, ou leur renforcement lorsqu'ils existent déjà ;
- la mise en œuvre des *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité* de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2018²³, en partenariat avec les réseaux mondiaux de jeunes, l'UNESCO et les autres organismes des Nations Unies ;
- l'augmentation du nombre de gouvernements qui approuvent les accords et les engagements intergouvernementaux internationaux relatifs à l'ESI.

Résultat attendu du plaidoyer

- 5 Les gouvernements de 42 pays adoptent des politiques et/ou des lois nouvelles ou révisées afin d'incorporer l'éducation sexuelle intégrée (ESI) dans les programmes d'éducation formelle ou dans les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes non scolarisés avec la contribution de l'IPPF d'ici 2022.

Interventions clés, publics cibles et partenariats stratégiques

Nous collaborerons avec les gouvernements, en particulier les ministères de l'Éducation, afin d'accroître le soutien politique en faveur de l'ESI et de faire en sorte qu'elle soit mieux acceptée. Nous mettrons en place un système de « partage des bonnes pratiques » au sein de la Fédération, afin de profiter de l'expérience de plaidoyer des associations membres dans les différentes régions, notamment les bonnes pratiques relatives au contenu numérique appliqué à l'ESI. En collaboration avec les réseaux mondiaux de jeunes et les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et l'OMS, nous plaiderons pour faire de l'ESI une priorité, nous demanderons aux gouvernements de mettre en œuvre les Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité de l'UNESCO, et nous veillerons à la bonne mise en œuvre des documents finaux progressistes ayant été négociés et approuvés. Nous réviserons et, le cas échéant, mettrons à jour la documentation actuelle de l'IPPF relative à l'ESI, afin que nos collègues de l'IPPF disposent d'arguments pour promouvoir l'ESI dans leur contexte.

D. CHANGEMENT DE HAUT NIVEAU :

Les gouvernements adoptent des lois, des politiques, des réglementations et des protocoles visant à prévenir, combattre et prendre en charge les violences sexuelles et sexistes

Difficulté : Les violences sexuelles et sexistes compromettent les droits humains fondamentaux tout au long de la vie et bloquent l'accès aux informations, à l'éducation et aux services essentiels en matière de SSR. Elles constituent un grave problème de santé publique partout dans le monde, font obstacle à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des genres, empêchent l'intégration pleine et entière des personnes lesbiennes, gays,

vii L'IPPF s'appuie sur la définition de l'UNESCO : l'éducation sexuelle intégrée est « un processus d'enseignement et d'apprentissage fondé sur un programme portant sur les aspects cognitifs, affectifs, physiques et sociaux de la sexualité. Elle vise à doter les enfants et les jeunes de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes et de valeurs qui leur donneront les moyens de s'épanouir – dans le respect de leur santé, de leur bien-être et de leur dignité –, de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses, de réfléchir à l'incidence de leurs choix sur leur bien-être personnel et sur celui des autres et, enfin, de comprendre leurs droits et de les défendre tout au long de leur vie ». Voir : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2018, *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité : une approche factuelle*. Disponible à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266214>

bissexuelles, transgenres, queer/en questionnement et intersexes dans leurs communautés, et freinent le développement individuel et sociétal.

Les femmes et les filles ayant subi des violences sont plus exposées au risque de grossesse non prévue, de mortalité maternelle et infantile, et d'infection sexuellement transmissible, notamment le VIH^{24, 25}. Ces violences peuvent avoir des conséquences directes et durables sur leur santé physique et mentale. Les violences sexuelles et sexistes accentuent les autres formes de discrimination sexiste et pénalisent les femmes et les filles de multiples façons. Les recherches montrent que les filles mariées de force ou très jeunes ont moins de chances de recevoir une éducation²⁶. Les femmes et les filles handicapées sont jusqu'à trois fois plus exposées au risque de viol que leurs pairs²⁷. Le risque de violence sexuelle est décuplé en situation de crise humanitaire et touche principalement les femmes et les adolescentes, beaucoup plus vulnérables dans ces contextes chaotiques²⁸. Le risque d'exploitation et d'abus est encore plus élevé lorsqu'elles se retrouvent séparées de leur famille et de leur communauté. Compte tenu de la dégradation de l'ordre public, les auteurs de violences sont rarement poursuivis. Comme le montrent les recherches menées sur les violences sexuelles en situation de conflit, le corps des femmes devient un champ de bataille; le viol est utilisé de manière stratégique pour humilier, dominer ou détruire les liens sociaux²⁹.

Notre plaidoyer portera sur:

- l'adoption ou le renforcement des lois et des politiques de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, notamment en ce qui concerne la violence au sein du couple, le viol conjugal, et la violence fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles;
- l'amélioration de l'accès à la contraception d'urgence et à l'avortement sécurisé en cas de violences sexuelles, et spécialement de viol;
- la création et/ou l'accélération et la simplification des procédures d'orientation au sein des systèmes de santé, de justice et d'application de la loi, afin que les victimes et les survivants de violences bénéficient de la protection juridique et sociale dont ils ont besoin;
- l'intégration de la prévention et de la prise en charge des violences sexuelles et sexistes dans les politiques et les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe;
- l'intégration de la prévention et de la prise en charge des violences sexuelles et sexistes dans les plans d'intervention humanitaire;
- la prise en compte des violences sexuelles et sexistes comme composante de la SDR au sein de la communauté internationale.

Résultat attendu du plaidoyer

- 6 Les gouvernements de 57 pays adoptent des politiques et/ou des lois nouvelles ou révisées (notamment des directives et des protocoles) afin de prévenir, de combattre ou de prendre en charge les violences sexuelles et sexistes avec la contribution de l'IPPF d'ici 2022.

Interventions clés, publics cibles et partenariats stratégiques

En adoptant une approche résolument féministe et intersectionnelle, nous établirons des partenariats avec les ministères concernés, notamment les ministères de la Justice, afin d'étendre les prestations de soins et de services de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, notamment la protection et l'aide juridique. Nous mettrons à profit nos services de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour faciliter l'accès des usagers à la contraception d'urgence, à l'avortement sécurisé, à la prise en charge du VIH et à l'orientation juridique. Nous nous associerons à des organismes de recherche, afin d'améliorer le positionnement de notre plaidoyer sur les violences sexuelles et sexistes, notamment dans les situations de crise humanitaire, et nous continuerons d'œuvrer pour la reconnaissance des besoins des femmes en situation d'urgence. Nous collaborerons avec les commissions nationales de défense des droits humains et les autres organisations concernées, notamment les groupes de filles et de femmes et les organisations confessionnelles, afin de demander des comptes et de faire appliquer les mesures de réparation des violations des droits humains.

E. CHANGEMENT DE HAUT NIVEAU :

La santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction et l'égalité des genres sont pris en compte dans l'architecture politique à l'échelle infranationale, nationale, régionale et mondiale, et les actions en faveur de la SDR et de l'égalité des genres font l'objet d'un financement

Difficulté: La SDR et l'égalité des genres ne sont toujours pas complètement intégrées dans l'architecture juridique, les cadres et les financements nationaux, régionaux et internationaux. Les initiatives et les structures visant à faire progresser la SDR sont cloisonnées, sous-financées et limitées au court terme. Ces défaillances structurelles sont accentuées par l'absence de mise en œuvre au niveau national, puisque les gouvernements ne donnent pas suite à leurs obligations et leurs engagements internationaux et régionaux.

Les budgets consacrés à la SDR sont insuffisants à tous les niveaux. Les pays n'investissent pas assez et les apports des donateurs, quoique indispensables, sont en baisse ces dernières années, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire.

L'IPPF contribuera à la création d'un environnement propice, pérenne et adapté pour améliorer la SDR à tous les niveaux. Afin de renverser ces tendances négatives, nous présenterons la SDR comme une thématique globale devant être reconnue

dans les constitutions nationales, les documents régionaux juridiquement contraignants et les accords internationaux. Nous plaiderons également pour une utilisation efficace et rationnelle des financements nationaux et de l'Aide publique au développement (APD) consacrés à la santé, et plus particulièrement à la SDR. Enfin, l'IPPF jouera un rôle prépondérant dans les actions visant à influencer et modifier l'environnement actuel de la SDR, au-delà de nos priorités thématiques spécifiques.

Notre plaidoyer portera sur :

- l'élaboration d'accords intergouvernementaux, de programmes mondiaux, et de dispositifs de responsabilité en matière de droits humains, afin que la SDR et l'égalité des genres soient reconnues comme des facteurs clés du développement durable, des droits humains et de la justice sociale ;
- l'intégration, le maintien ou l'augmentation de la part des budgets nationaux et de l'APD consacrée à la SDR et à l'égalité des genres, notamment dans les situations d'urgence humanitaire.

Résultats attendus du plaidoyer

- 7 Les gouvernements de 7 pays mentionnent explicitement la SDR et/ou l'égalité des genres dans leurs cadres juridiques nationaux révisés avec la contribution de l'IPPF d'ici 2022.
- 8 Douze organes régionaux adoptent des politiques nouvelles ou révisées et/ou modifient leur législation afin de promouvoir la SDR et/ou l'égalité des genres comme facteurs clés du développement durable et/ou du respect des droits humains et de la justice sociale avec la contribution de l'IPPF d'ici 2022.

- 9 Les gouvernements de 42 pays adoptent des politiques nouvelles ou révisées afin d'accroître la part de l'APD et/ou des budgets nationaux consacrée à la SDR avec la contribution de l'IPPF d'ici 2022.

Interventions clés, publics cibles et partenariats stratégiques

Nous plaiderons en faveur d'un modèle progressiste des droits humains et du développement en participant aux débats nationaux sur les grands cadres législatifs, aux négociations intergouvernementales et aux programmes mondiaux, et nous intégrerons les dispositifs de responsabilité en matière de droits humains dans les processus nationaux. Nous élaborerons des notes d'information et des cartographies en expliquant pourquoi la SDR doit être intégrée dans les structures existantes, afin d'encourager le renouvellement/la révision des stratégies nationales ou infranationales en matière de SDR. Nous collaborerons avec des gouvernements donateurs, des fondations et des organismes des Nations Unies progressistes, en mettant à profit notre expertise en tant que prestataire de soins de santé, afin de concrétiser les engagements pris sur le terrain. Nous recenserons et analyserons les initiatives, traditionnelles et innovantes, de financement du développement et nous veillerons à ce qu'elles soient efficaces, exhaustives et responsables, notamment en collaborant avec des OSC crédibles et compétentes sur le plan technique. Enfin, nous plaiderons pour l'augmentation et la rationalisation des financements nationaux, notamment ceux consacrés aux situations d'urgence humanitaire, en mettant l'accent sur la localisation.





SECTION 3

NOS STRATÉGIES POUR LE CHANGEMENT

Afin de mettre en œuvre ces changements de haut niveau et d'améliorer l'influence et le positionnement de l'IPPF, nous appliquerons un ensemble de six stratégies fixant les actions à mener dans chaque domaine prioritaire.

Nos stratégies sont les suivantes :



STRATÉGIE A MOBILISATION SOCIALE

L'IPPF se rapprochera des mouvements sociaux afin de susciter un changement politique. Ainsi, nous contribuerons à construire des sociétés résilientes et ouvertes, capables de s'approprier et de préserver la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, en veillant à l'égalité des chances et au partage des responsabilités. L'IPPF devra inciter les femmes, les jeunes et les autres mouvements concernés à s'unir sur des revendications communes pour le changement sociopolitique, ce qui conduira les gouvernements à garantir l'accès universel à des informations, une

éducation et des services de SDSR de qualité, et donnera à tous les individus les moyens d'exercer et de faire valoir leurs droits. Cette stratégie, qui constitue l'un des accélérateurs du [Plan d'activité du Secrétariat de l'IPPF³⁰](#), prévoit la création de « centres d'expertise et de mise en œuvre » chargés d'acheminer des fonds vers les mouvements sociaux. Ces « centres » ou « laboratoires » acquerront une expertise dans le soutien et le renforcement des mouvements nationaux, en contribuant à augmenter leur incidence, leur réactivité et leur solidarité critique au service de la justice sociale.

INITIATIVE 1 Appui aux mouvements sociaux



L'IPPF soutiendra des mouvements nationaux ou infranationaux. Ceux-ci élaboreront leurs propres stratégies nationales afin de mettre en commun les revendications dans des domaines tels que la communication et la responsabilité sociale. De son côté, l'IPPF mettra à leur disposition son carnet d'adresses international et l'expertise du centre ou du laboratoire.

INITIATIVE 2 Création d'alliances influentes, en particulier avec des acteurs indécis ou modérés



Nous formulerons des arguments étayés sur des données probantes pour convaincre les décideurs, hommes et femmes politiques, leaders d'opinion et prestataires de services de santé modérés de rejoindre les mouvements sociaux.

STRATÉGIE B

CONTRECARRER LES MOUVEMENTS D'OPPOSITION

Les mouvements d'opposition à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction sont mieux coordonnés qu'auparavant et jouissent de capacités et de financements accrus. L'IPPF doit s'assurer que ces mouvements d'opposition ne mettent pas en péril la SDSR et que son personnel, ses associations membres et ses partenaires sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies qui dépassent celles de ses opposants, et de leur donner les moyens de le faire sans danger.

Cette stratégie vise à ce que les associations membres et les partenaires collaborateurs obtiennent un accès amélioré et plus souple aux informations, renseignements, ressources et stratégies essentiels, notamment en matière de sécurité, pour neutraliser

les mouvements d'opposition. Les associations membres et les partenaires collaborateurs de l'IPPF devront être en sécurité et dotés d'outils leur permettant de faire progresser les questions liées à la SDSR et de neutraliser les attaques des mouvements d'opposition.

Cette stratégie, qui constitue l'un des accélérateurs du Plan d'activité du Secrétariat de l'IPPF, comprend également la création de « centres d'expertise » ou « laboratoires » spécialisés dans les mouvements d'opposition. Un centre consacré aux « messages influents » s'occupera des stratégies visant les mouvements et l'opposition et élaborera un cadre de communication verbale fondé sur les valeurs et les émotions.

INITIATIVE 1 Recherche et connaissances

Nous mettrons en place un « groupe de réflexion sur les mouvements d'opposition » composé de diverses organisations spécialisées (notamment des ONG, des fondations, des universités, etc.) ayant pour mission de constituer une documentation, de partager des informations et de fournir des conseils. Ce groupe sera un lieu d'échange coordonné au service de la communauté de la SDSR. Un dispositif de partage des connaissances permettra de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur les mouvements d'opposition de façon sûre, agile et efficace.

INITIATIVE 2 Élaboration de messages influents (pour les stratégies A et B)

Des récits et messages forts et accessibles sur la SDSR et sur l'égalité des genres seront effectivement et efficacement communiqués par l'IPPF, les OSC partenaires et les acteurs du mouvement social. La Fédération et ses partenaires auront accès à une source permanente et actualisée de connaissances de pointe sur les stratégies de rédaction de récits et messages les plus efficaces.

INITIATIVE 3 Sécurité et réactivité

Le centre mènera des évaluations des risques que présentent les mouvements d'opposition afin d'évaluer les facteurs internes et externes qui rendent les associations membres et les partenaires vulnérables aux attaques. Il créera également des protocoles de sécurité afin d'évaluer et d'améliorer la capacité des associations membres à prévenir et à réagir face aux attaques, à la fois physiques et en ligne, et déploiera, le cas échéant, des initiatives en matière de sécurité. Il fournira un appui technique et financier aux associations membres confrontées à un risque imminent d'attaque.

STRATÉGIE C

PLAIDOYER DIRECT

Les gouvernements adoptent des politiques, des programmes et des positions progressistes et pro-SDSR et créent un environnement favorisant l'accès aux services. L'IPPF devra efficacement et

systématiquement mettre à profit sa position de leader et inciter les décideurs à faire progresser les questions de SDSR aux niveaux infranational, national, régional et international.

INITIATIVE 1
Rapprochement


L'IPPF se rapproche des décideurs à tous les niveaux afin de plaider pour le changement directement auprès d'eux, et détermine les stratégies les plus efficaces et adaptées au contexte pour y parvenir, notamment dans les environnements restrictifs.

INITIATIVE 2
Visibilité


L'IPPF accroît sa visibilité, son leadership et son positionnement dans les cercles influents en lien avec nos priorités.

INITIATIVE 3
Consensus


L'IPPF se réunit avec les décideurs afin d'élaborer des stratégies et d'influencer le progrès et la recherche de consensus en matière de SDSR.

STRATÉGIE D

APPRENTISSAGE ET DONNÉES EMPIRIQUES

Les décideurs disposent d'informations fiables reposant sur des données empiriques et des recherches, afin de mettre en œuvre des changements visant à améliorer la SDSR. L'IPPF partage en continu les expériences de plaidoyer menées dans le monde entier

et en tire des enseignements. Cette stratégie aura réussi lorsque les enseignements et les partenariats de l'IPPF seront considérés comme une source de connaissances crédibles et d'informations stratégiques sur le changement politique et la responsabilisation.

INITIATIVE 1
Données empiriques


Des recherches et des analyses fiables, accessibles, actualisées et reposant sur des données empiriques sont menées sur des questions en lien avec le Programme commun de plaidoyer, et sont utilisées pour orienter les positions politiques et le plaidoyer stratégique à tous les niveaux de la Fédération.

INITIATIVE 2
Apprentissage


L'IPPF met en place un système d'apprentissage transversal centralisant les analyses et les recherches stratégiques, qui comprend des études de cas éclairantes issues de tous les pays et régions. Ces retours d'expérience illustrent l'importance et l'incidence de toute la gamme des services de SDSR.

STRATÉGIE E

PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Cette stratégie vise à faire de l'IPPF un partenaire fiable et recherché pour le changement politique, dont la participation et l'engagement aux niveaux national, régional et international sont valorisés. Cette stratégie aura réussi lorsque l'IPPF

poursuivra des objectifs communs et collaborera étroitement avec un large éventail de partenaires stratégiques dans divers secteurs, en nouant des alliances solides et privilégiées en faveur du changement politique.

INITIATIVE 1
Pérennisation


L'IPPF entretiendra des partenariats stratégiques avec un large éventail d'organisations de secteurs et d'horizons divers, dont les activités sont en lien avec les priorités du Programme commun de plaidoyer, et soutiendra ses partenaires en participant à des coalitions à tous les niveaux, dont elle assurera également l'organisation, la coordination et la direction.

INITIATIVE 2
Création ou rupture de partenariats


Afin d'intégrer les questions de SDRS dans un large éventail de processus et de priorités liés au développement et aux droits humains, nous établirons de nouveaux partenariats, ou nous mettrons fin à d'autres, lorsque cela sera nécessaire et stratégiquement pertinent pour atteindre les objectifs du Programme commun de plaidoyer.

STRATÉGIE F

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

L'IPPF dispose des systèmes, capacités et connexions internes requis à tous les niveaux pour inciter les décideurs à poursuivre la réalisation des objectifs du Programme commun de plaidoyer et à honorer leurs engagements. Cette stratégie aura réussi lorsque le plaidoyer de l'IPPF sera bien rodé, unifié, efficace et doté de

ressources suffisantes dans l'ensemble de la Fédération, et lorsque chaque membre du personnel de l'IPPF, notamment les prestataires de services, le personnel technique et les équipes de programme, se sentira capable de plaider pour le changement politique en faveur de la SDRS et de l'égalité des genres.

INITIATIVE 1
Positionnement


L'IPPF développe et renforce son profil externe en tant que défenseur de premier ordre de la SDRS et de l'égalité des genres en soutenant la formation de spécialistes du plaidoyer au sein de la Fédération.

INITIATIVE 2
Capacités


L'ensemble du personnel de l'IPPF dispose des outils, des compétences et des connaissances nécessaires pour participer au plaidoyer en vue d'atteindre les objectifs du Programme commun de plaidoyer. La Fédération peut compter sur les compétences et le leadership de ses membres pour améliorer l'apprentissage, le renforcement des capacités et le partage des informations en lien avec les grandes questions de plaidoyer.

INITIATIVE 3
Engagement


L'IPPF accorde une plus grande place au plaidoyer en valorisant celui-ci au sein de la Fédération et en instaurant une culture organisationnelle fortement tournée vers le plaidoyer, dans laquelle l'ensemble du personnel de l'IPPF aux niveaux international, régional et national s'engage à contribuer à nos objectifs communs de plaidoyer.

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE

En 2017, l'IPPF a identifié le besoin d'élaborer une stratégie de plaidoyer afin de contribuer à la réalisation des objectifs de son cadre stratégique actuel. En janvier 2018, le Groupe consultatif de plaidoyer (AAG) a lancé une procédure de consultation et de prise de décisions au sein de la Fédération afin de déterminer les priorités stratégiques en matière de plaidoyer. Celles-ci comprennent notamment l'importance d'élaborer « une stratégie politique globale commune reposant sur un ensemble convenu et unifié de priorités stratégiques pour les années à venir » et « la nécessité de modifier notre action, axée sur l'organisation d'événements, en la portant davantage sur le plaidoyer stratégique, et en œuvrant de manière plus stratégique contre les mouvements d'opposition ».

CONCEPTION DU PROGRAMME COMMUN DE PLAIDOYER DE L'IPPF

Ce processus est le fruit de recherches, de consultations et de discussions approfondies. Il a nécessité des recherches préparatoires, des entretiens avec des informateurs clés, un atelier de quatre jours animé par des tiers avec l'AAG, le personnel technique et les équipes de programme du bureau central et le Directeur général, ainsi que trois réunions de la direction pour arrêter la finalité de l'atelier organisé par le groupe de travail de l'AAG chargé de la stratégie. Nos collègues des bureaux régionaux ont consulté leurs associations membres, notamment celles menant des programmes internationaux, et d'autres échanges et consultations externes ont également eu lieu.

RECHERCHE

Depuis février 2018, plusieurs études ont été commandées ou réalisées afin de guider l'élaboration du Programme commun de plaidoyer.

Analyse préparatoire en amont de l'atelier de réflexion stratégique

L'analyse préparatoire portait sur trois axes de travail distincts :

1. **Recherche rapide et analyse :** Une recherche rapide a été commandée afin d'orienter la prise de décisions stratégiques concernant deux livrables du Plan de mise en œuvre du Secrétariat. Une analyse des travaux précédemment menés sur la responsabilisation a été réalisée par Raffaella Dattler et Laura Malajovich. Deux rapports ont été commandés : a) « Horizon scanning of Women's groups » [Tour d'horizon des groupes de femmes] par IWords Global et b) « Analysis of IPPF's Internal Youth Networks and Partnerships with External Youth Groups » [Analyse des réseaux internes de jeunes et des partenariats avec les groupes externes de jeunes de l'IPPF] par Dr Kelly Thompson.
2. **Questionnaires :** Les bureaux régionaux, les bureaux de liaison de Genève, Addis-Abeba et New York, ainsi que le bureau central ont rempli un questionnaire détaillé portant sur l'environnement externe, la situation en matière de SDRS et d'égalité des genres, les axes de plaidoyer de l'IPPF, les principaux partenaires, les mouvements d'opposition, le travail avec les femmes et les jeunes, et les futures orientations de l'IPPF.
3. **Entretiens avec des informateurs clés :** Un conseiller externe a mené des entretiens avec les directeurs ou les cadres des bureaux régionaux, les donateurs, le Directeur général et la Directrice des programmes du bureau central. Ces derniers étaient invités à réfléchir aux questions actuelles en matière de SDRS, aux lacunes et au rôle que pourrait jouer l'IPPF.

Dans le tour d'horizon des groupes et réseaux de l'IPPF (2018), la Fédération s'est attachée à identifier et analyser les expériences, les difficultés et les possibilités survenues dans le cadre de son travail avec les groupes de femmes. Une analyse documentaire, des entretiens approfondis avec des informateurs clés et une enquête sous forme de questionnaire ont été menés : les résultats montrent que la préférence des associations membres pour les organisations mieux dotées en ressources par rapport aux petits groupes de femmes risque de verrouiller les chances de succès de la Fédération. L'une des pistes majeures à explorer pour renforcer la collaboration est de se rapprocher d'entités proposant d'autres formes de subventions aux groupes de femmes.

Le rapport de l'analyse des réseaux internes de jeunes et des partenariats avec les groupes externes de jeunes de l'IPPF (2008) porte sur les réseaux de jeunes et les partenariats avec les jeunes de l'IPPF aux niveaux régional et national. Il s'appuie sur une analyse documentaire et sur 13 entretiens avec des informateurs clés. Bien que toutes les régions disposent de personnel spécialisé dans le plaidoyer des jeunes, il existe très peu de stratégies formelles dans ce domaine. Les jeunes bénévoles engagés sont le principal moteur du plaidoyer des jeunes. Cependant, les problèmes de budget et d'effectifs les empêchent de participer de façon régulière et compromettent l'élaboration d'un plan

et d'une stratégie de plaidoyer clairement définis. Le rapport préconise que le bureau central contribue davantage au renforcement des capacités, à la mobilisation de ressources, ainsi qu'au développement du mouvement dans divers pays et régions.

Examen intergouvernemental

L'IPPF a commandé un examen externe de son programme de plaidoyer intergouvernemental afin d'orienter l'élaboration de son Programme commun de plaidoyer. Cet examen a permis de cerner les réalisations et les difficultés du programme de plaidoyer intergouvernemental de l'IPPF et de faire des recommandations pour en améliorer l'efficacité, les synergies, l'apprentissage et la pertinence. Il porte sur l'aspect politique, l'organisation interne et la gestion, notamment financière. Il s'appuie sur une analyse documentaire et sur 40 entretiens réalisés avec des informateurs clés (22 membres de la Fédération et 18 informateurs extérieurs). Il analyse également le travail de plaidoyer mené par les associations membres dotées de programmes internationaux, leurs ressources, et les possibilités de collaboration avec le reste de la Fédération. Les conclusions de l'analyse révèlent que l'IPPF peut accroître son influence politique extérieure. De plus, l'approche de plaidoyer aux niveaux national, régional et mondial n'est pas synchronisée. Les auteurs recommandent notamment de se concentrer plus longuement sur la CSU, de créer un groupe de travail sur le plaidoyer intergouvernemental, de consacrer plus de personnel et de ressources aux activités intergouvernementales, et de confier à l'équipe de plaidoyer un rôle de coordination et de mobilisation au sein du programme de plaidoyer intergouvernemental.

RÉUNIONS DE CONCEPTION STRATÉGIQUE

Atelier de réflexion stratégique

L'atelier de réflexion stratégique animé par des tiers s'est tenu à Fez, au Maroc, du 25 au 28 avril 2018, sous les auspices de l'Association marocaine de planification familiale (AMPF) et du bureau régional du monde arabe. Les participants ont réfléchi aux difficultés, aux possibilités, aux tendances régionales et mondiales de l'environnement externe et au type de stratégie requis, et ont défini les grands axes prioritaires. L'AAG était présent les deux premiers jours avant d'être rejoint par le Directeur général, la Directrice de l'exécution institutionnelle, la Directrice du réseau humanitaire, la Directrice par intérim des relations extérieures et le Directeur de la communication. Une demi-journée a été consacrée au plaidoyer national, sous la direction de l'AMPF.

Réunions de la direction

À la suite de l'atelier de réflexion stratégique, la direction s'est réunie trois fois avec les équipes de plaidoyer de la Fédération en mai, septembre et octobre 2018, afin de préciser les principes, les priorités, les changements de haut niveau, les stratégies et les résultats escomptés. Les participants ont également déterminé de quelle façon les jeunes, les questions de genre et les populations vulnérables seraient intégrés dans la stratégie et ont défini les procédés de mise en œuvre du changement. Ils ont analysé les retours des associations membres et des parties prenantes internes et externes et ont pris des décisions à ce sujet.

CRITÈRES D'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS

Les priorités thématiques et politiques du Programme commun de plaidoyer ont été établies sur la base des critères suivants :

1. **Pertinence :** le domaine en question est aligné sur le Cadre stratégique 2016-2022, constitue une priorité pour le secrétariat, est pertinent sur le plan infranational, national, régional et mondial, et est identifié par les partenaires de l'IPPF, ce qui dénote un réel besoin.
2. **Capacité :** l'IPPF a l'expérience, la représentation géographique, le leadership et les ressources nécessaires pour changer les choses, et le secrétariat peut apporter une valeur ajoutée.
3. **Possibilité :** les autres acteurs souhaitent que l'IPPF s'engage activement sur cette question, l'IPPF est déjà en bonne position pour agir et œuvre en première ligne dans ce domaine, et il existe une possibilité d'apprentissage transversal au sein de la Fédération.

Ces critères nous ont permis de définir cinq grands axes prioritaires pour lesquels nous estimons que la Fédération est parfaitement positionnée et capable d'apporter un réel changement, et dans lesquels nous nous sommes engagés à le faire.

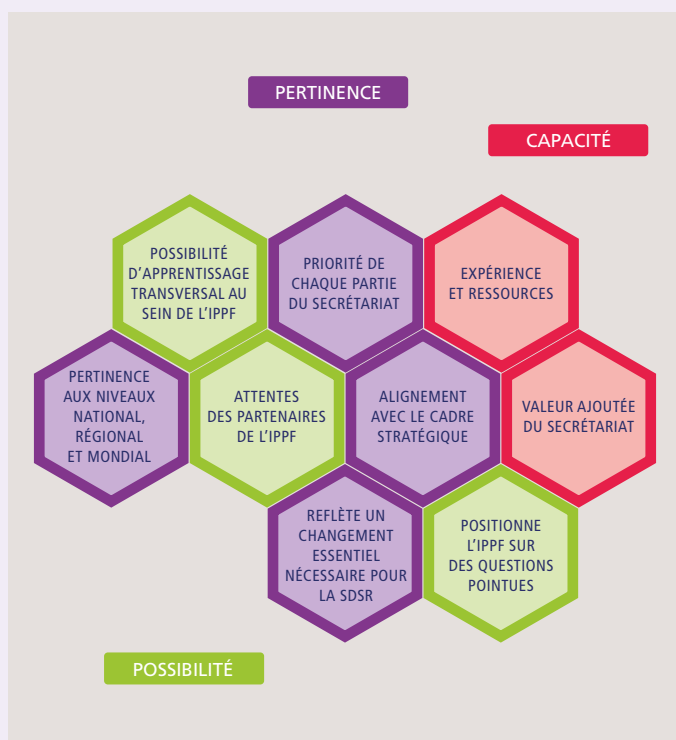


Schéma 4 : Critères d'établissement des priorités du Programme commun de plaidoyer

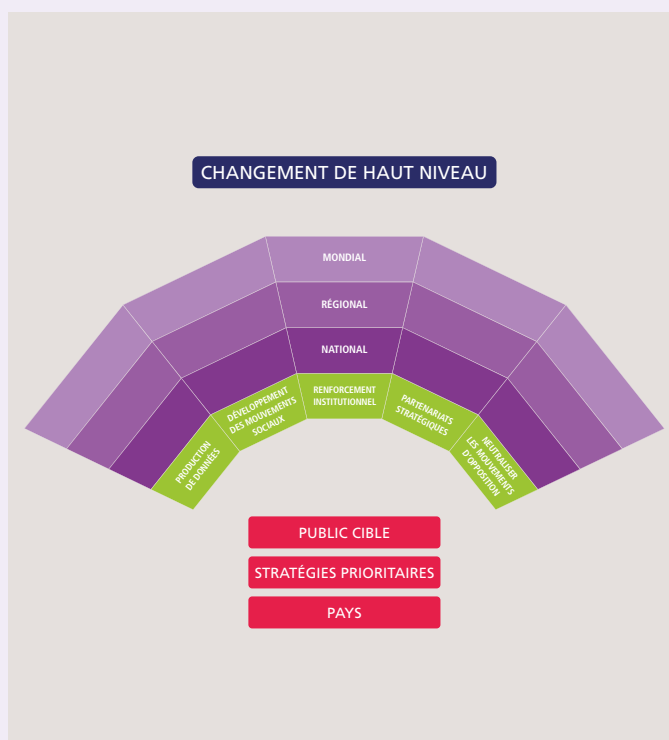


Schéma 5 : Changement de haut niveau

CONNECTER LES CHANGEMENTS DE HAUT NIVEAU ET CONTEXTUALISER LES STRATÉGIES

Pour définir la procédure de mise en œuvre des changements de haut niveau, nous avons suivi un processus d'induction, en commençant par définir des stratégies locales (pour chaque région) puis globales (changement de haut niveau). En nous inspirant du modèle de changement socio-écologique, nous avons défini des stratégies pour chaque changement de haut niveau et des publics cibles pour chaque stratégie aux niveaux national, régional et mondial (voir schéma 5 en forme de « soleil »).

Contextualiser le changement de haut niveau grâce aux stratégies

Les régions, les bureaux de liaison et le bureau central ont réalisé un schéma par changement de haut niveau, selon une méthode participative impliquant le personnel des différents services régionaux. Les schémas « en soleil » ont ensuite été compilés par le bureau central et analysés par l'AAG.

En examinant les changements par stratégie, les bureaux ont pu décider de la meilleure façon d'intégrer le Programme commun de plaidoyer dans leur contexte et attribuer un rôle spécifique à chaque équipe en vue d'atteindre les objectifs communs. Dans le cadre de ce processus, les bureaux régionaux ont consulté les associations membres pour s'assurer qu'elles approuvaient ces stratégies et que ces dernières reflétaient la vision commune de l'ensemble de la Fédération.

CONSULTATION DES ASSOCIATIONS MEMBRES

Les associations membres ont été consultées aux différentes étapes du processus. Des réunions spéciales ou des séances dans le cadre de réunions ont été organisées dans la plupart des régions pour échanger avec les associations membres sur le projet de Programme commun de plaidoyer. Les directeurs exécutifs des associations membres de la région Asie de l'Est et du Sud-Est et Océanie, ou les directeurs ou le personnel du plaidoyer des associations membres de la région des Amériques et des Caraïbes (ACR), du Réseau européen, de la région Asie du Sud, de la région Monde arabe et de la région Afrique, se sont rencontrés en face à face. Dans certaines régions, notamment le Réseau européen, des retours d'information écrits ont été demandés et les associations membres ont formulé des propositions utiles qui ont ensuite été examinées au cours des réunions de la direction de l'AAG.

Une réunion entre les associations membres dotées de programmes internationaux et l'AAG a eu lieu à Londres, en septembre 2018. Les participants ont échangé sur la collaboration intergouvernementale et sur leur contribution au Programme commun de plaidoyer. Début 2019, un résumé du Programme commun de plaidoyer a été traduit en trois langues et envoyé par le Directeur général de l'IPPF à l'ensemble des associations membres afin de recueillir les derniers retours. Des points importants ont été ajoutés avant la présentation du document final à l'équipe de direction et son approbation en mars 2019.

RÉFÉRENCES

- 1 Starrs A., et al., 2018, « Accelerate progress – sexual and reproductive health and rights for all: report of the Guttmacher–Lancet Commission », The Lancet, 391 (10140) p. 2542-2692, The Lancet Commissions, 391 (10140), p. 2642-2692.
- 2 https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf
- 3 Starrs A., et al., 2018, « Accelerate progress – sexual and reproductive health and rights for all: report of the Guttmacher–Lancet Commission », The Lancet, 391 (10140) p. 2542-2692, The Lancet Commissions, 391 (10140), p. 2642-2692.
- 4 Ibid.
- 5 <https://www.shedecides.com>
- 6 https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf
- 7 <https://www.ippf.org/sites/default/files/2019-02/IPPF%20-%20Humanitarian%20Strategy%202018%20-%28French%29.pdf>
- 8 <https://www.ippf.org/sites/default/files/2018-04/IPPF%202017%20Gender%20Equality%20Strategy%20-%20French.pdf>
- 9 https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf
- 10 <https://www.ippf.org/resource/ippf-2017-gender-equality-strategy>
- 11 <https://www.ippf.org/resource/humanitarian-strategy>
- 12 <https://www.ippf.org/resource/ippfs-strategic-framework-2016-2022>
- 13 Coalition pour la fourniture de produits de santé reproductive, 2018, *Global Contraceptive Commodity Gap Analysis 2018*, Bruxelles, Coalition pour la fourniture de produits de santé reproductive.
- 14 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), 2018, Fiche d'information 2018 – Dernières statistiques sur l'état de l'épidémie de sida. Disponible à l'adresse : <https://www.unaids.org/fr/resources/fact-sheet>.
- 15 Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), 2015, État de la population mondiale 2015 : À l'abri dans la tourmente, New York: UNFPA.
- 16 Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2017, « La violence à l'encontre des femmes. Principaux faits ». Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>.
- 17 Starrs A., et al., 2018, « Accelerate progress – sexual and reproductive health and rights for all: report of the Guttmacher–Lancet Commission », The Lancet, 391 (10140) p. 2542-2692, The Lancet Commissions, 391 (10140), p. 2642-2692.
- 18 Ibid.
- 19 OMS, 2008, Unsafe abortion: global and regional estimates of the incidence of unsafe abortion and associated mortality in 2008, Genève, OMS.
- 20 Darroch J., Woog V., Bankole A. et Ashford L., 2016, Adding It Up: Costs and Benefits of Meeting the Contraceptive Needs of Adolescents, New York: Guttmacher Institute.
- 21 Starrs A., et al., 2018, « Accelerate progress – sexual and reproductive health and rights for all: report of the Guttmacher–Lancet Commission », The Lancet, 391 (10140) p. 2542-2692, The Lancet Commissions, 391 (10140), p. 2642-2692.
- 22 Initiative pour les droits sexuels, 2016, Carte de l'éducation à la sexualité. Base de données sur les législations et les politiques nationales relatives aux droits sexuels. Disponible à l'adresse : <http://sexualrightsdatabase.org/map> [page consultée le 11 mars 2019]
- 23 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2018, Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité: une approche factuelle, édition révisée [pdf], Paris, UNESCO. Disponible à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266214>
- 14 ONUSIDA, 2018, Fiche d'information 2018 – Dernières statistiques sur l'état de l'épidémie de sida. Disponible à l'adresse : <https://www.unaids.org/fr/resources/fact-sheet>.
- 25 Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2017, « La violence à l'encontre des femmes. Principaux faits ». Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>.
- 26 Ibid.
- 27 Bond Disability and Development Group, 2013, Document remis au Comité spécial sur le développement international dans le cadre de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes.
- 28 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2016, « Unseen but not unheard: sexual and gender-based violence in humanitarian crises », New York: OCHA.
- 29 UNFPA, 2014, « La violence basée sur le genre dans les contextes de crise humanitaire ». Disponible à l'adresse : <https://www.unfpa.org/fr/resources/la-violence-bas%C3%A9e-sur-le-genre-dans-les-contextes-de-crise-humanitaire>.
- 30 https://www.ippf.org/static/files/IPPF_Business_and_Financial_Plan-2019-2021.pdf

ABRÉVIATIONS

AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
BLG	Bureau de liaison de Genève de l'IPPF
BLUA	Bureau de liaison de l'Union africaine avec l'IPPF
CDR	Centre pour les droits reproductifs
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CSU	Couverture sanitaire universelle
CUA	Commission de l'Union africaine
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EPU	Examen périodique universel
ESI	Éducation sexuelle intégrée
FPHN	Forum politique de haut niveau
FRDD	Forums régionaux pour le développement durable
IST	Infection sexuellement transmissible
NU	Nations Unies
ODD	Objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDIES	Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité
PPC	Programme commun de plaidoyer
RRC	Réduction des risques de catastrophe
RNV	Rapport national volontaire
SDSR	Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction
SRI	Initiative pour les droits sexuels
SSP	Soins de santé primaires
SSR	Santé sexuelle et reproductive
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNLO	Bureau de liaison des Nations Unies avec l'IPPF à New York
VSS	Violences sexuelles et sexistes

PHOTOGRAPHIE

Première de couverture : Mexique / Brenda Islas
Première de couverture : Argentine / IPPF/ACR
Première de couverture : Burundi / Georgina Goodwin
Page 2 : Bénin / Xaume Olleros
Page 4 : Argentine / IPPF/ACR
Page 6 : Cambodge / Omar Havana
Page 12 : Indonésie / Kathleen Prior
Page 13 : Somaliland / Zoe Flood
Page 18 : Kenya / I Decide 2018
Page 19 : Népal / Jon Spaul
Page 27 : Bénin / Xaume Olleros
Quatrième de couverture :
Cambodge / Omar Havana





**Publié en juin 2019 par la
Fédération Internationale pour la Planification Familiale**

4 Newhams Row, Londres SE1 3UZ, Royaume-Uni
tél. +44 (0)20 7939 8200
fax +44 (0)20 7939 8300
web www.ippf.org
e-mail info@ippf.org

Œuvre de bienfaisance britannique enregistrée sous le n° 229476